



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FAIRE FRONT ENSEMBLE POUR BATTRE L'EXTRÊME DROITE

Le 9 juin 2024, l'extrême droite en France a frôlé les 40 % des suffrages exprimés aux élections européennes. Dans ce contexte, au-delà de sa responsabilité dans la montée de l'extrême droite, le Président de la République, en décidant seul de dissoudre l'Assemblée nationale, a précipité le pays dans une situation instable aux effets potentiellement catastrophiques.

Suite à cette dissolution, des élections législatives anticipées sont organisées les 30 juin et 7 juillet pour renouveler la représentation nationale. L'extrême droite ne peut pas et ne doit pas accéder au pouvoir. Avec elle, les politiques de préférence nationale, de réduction des droits et libertés fondamentales, de destruction des solidarités et des services publics, de brutalisation et de haine conduiraient à une crise démocratique majeure fracturant la société.

Le SNESUP-FSU appelle à se rassembler et à faire front pour battre l'extrême droite désormais aux portes du pouvoir et pour l'avènement d'un gouvernement de gauche.

Dans cette situation inédite et d'une gravité exceptionnelle, pas une voix ne doit manquer dans les urnes. Le SNESUP-FSU appelle à voter massivement dès le premier tour pour celles et ceux qui s'engagent pour le programme du *Nouveau Front populaire* dont les mesures résonnent comme autant de pistes de progrès et de justice sociale, sans que cela constitue pour autant un quelconque blanc-seing.

Le *Nouveau Front populaire* suscite un réel espoir. Il porte en effet un véritable projet de rupture et de transformation sociale. Pour ce qui concerne l'ESR, au-delà du programme porté par le *Nouveau Front populaire*, le SNESUP-FSU considère que la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur et le développement de la recherche publique sont des urgences immédiates.

Le SNESUP-FSU porte notamment les mesures et propositions suivantes :

- **arrêter dès maintenant les expérimentations dont celles de l'acte II de l'autonomie des universités et celles conduisant aux établissements publics expérimentaux (EPE) et abroger la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) ;**
- **abandonner la réforme en cours de la formation et du recrutement des enseignant·es ;**
- **recruter 12 000 personnels titulaires (enseignant·es-chercheur·es, enseignant·es, BIATSS, etc.) pour résorber les inégalités et titulariser les contractuel·les employé·es sur des fonctions pérennes ;**
- **créer *a minima* 100 000 places dans les formations de l'enseignement supérieur public pour parachever sa démocratisation, impliquant à plus long terme la construction de cinq à six universités de taille moyenne ;**
- **augmenter le financement pérenne de la recherche en supprimant l'agence nationale de la recherche (ANR) et en réorientant les effets du crédit impôt recherche (CIR), qui représentait 7,24 Md€ en 2021;**
- **investir 7 milliards d'euros dans la rénovation énergétique des bâtis universitaires ;**
- **instaurer un véritable fonctionnement démocratique des universités en donnant à la communauté universitaire la capacité de peser sur son avenir ;**
- **permettre à la communauté universitaire de donner un avis décisionnel via le CNESER sur l'offre de formation, le budget, les textes réglementant l'ESR.**

Concernant les carrières et les salaires, le SNESUP-FSU revendique l'augmentation immédiate des salaires notamment par l'intégration des primes dans les salaires, la suppression des blocages de carrière et, dès à présent, la revalorisation du point d'indice de 10 %. Il rappelle sa demande de la prise en compte des années d'étude dans les carrières et la mise en place d'une véritable politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, le SNESUP-FSU rappelle que la liberté académique, au fondement de la production de savoir et de sa diffusion, ne saurait être remise en cause.

Paris, le 18 juin 2024

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr**